

GUIDE A LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES

Pour tout bénéficiaire d'un concours financier de l'ADEME
dans le cadre du dispositif d'aide à la décision

CAHIER DES CHARGES BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE ENTREPRISE OU ADMINISTRATION



**COLLECTION DES CAHIERS DES CHARGES
D'AIDE A LA DECISION**

Version du 27/09/2012



SOMMAIRE

1 - PREAMBULE.....	4
2 - LES LIVRABLES.....	6
2.1 - POUR LE MAÎTRE D’OUVRAGE :	6
2.2 - POUR L’ADEME :.....	6
3 - OBLIGATIONS DU MAÎTRE D’OUVRAGE, PREALABLES A LA CONSULTATION	7
3.1 - PORTAGE DU PROJET	7
3.2 - PILOTAGE INTERNE DU PROJET.....	7
3.3 - DÉFINITION DU CHAMP DE L’INVESTIGATION	7
4 - INTRODUCTION.....	7
5 - OBJECTIFS DU BILAN	8
6 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION	9
7 - PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE RELATIVE A LA PRESTATION	10
8 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC DU BILAN GES	10
8.1 - SENSIBILISATION DES ACTEURS	11
8.2 - COLLECTE DES DONNÉES.....	11
8.3 - EXPLOITATION DES DONNÉES : RÉSULTATS ET ÉTABLISSEMENT DE PRÉCONISATIONS D’ACTIONS DE RÉDUCTION	12
8.3.1 - Présentation des résultats sous forme graphique.....	12
8.3.2 - Présentation du plan d’actions	12
8.4 - RAPPORT D’ÉTUDE	13
8.5 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BILAN.....	14
8.6 - RESTITUTION ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS.....	15
9 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU BILAN GES.....	15
9.1 - DÉFINITION DE LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT.....	15

9.2 - DÉROULEMENT DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT	16
9.3 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	16
10 - CONFIDENTIALITE.....	17
11 - RESTITUTION ET CONFIDENTIALITE.....	18
12 - COÛT DU BILAN.....	18
13 - CONTRÔLE	18

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de synthèse	19
---	-----------

1 - PREAMBULE

L'AIDE A LA DECISION DE L'ADEME

L'ADEME souhaite contribuer, avec ses partenaires institutionnels et techniques, à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques sur les thématiques énergie et environnement. Pour cela, son dispositif de soutien **aux études d'aide à la décision** (pré-diagnostics, diagnostics, étude de projets) est ouvert aux entreprises, aux collectivités et plus généralement à tous les bénéficiaires intervenant tant dans le champ concurrentiel que non concurrentiel, à l'exclusion des particuliers.

Dans le cadre de son **dispositif d'aide à la décision**, l'ADEME soutient financièrement les études avec un **objectif de qualité et d'efficacité** pour le bénéficiaire.

Les Cahiers des Charges de l'ADEME

Les cahiers des charges / guide pour la rédaction d'un cahier des charges de l'ADEME définissent le **contenu des études que l'ADEME peut soutenir**. Chaque étude est conduite par une société de conseils ci-après dénommée « le prestataire conseil » ou « Bureau d'études », pour un client ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou le « Maître d'ouvrage ».

Le suivi technique de l'ADEME

L'ADEME assure un conseil technique et un suivi de la prestation.

Pour ce faire, l'aide de l'ADEME implique une transmission des résultats de l'étude. Cette transmission d'information se fera par l'utilisation du portail Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) comprenant :

- Le rapport final d'étude
- Une fiche de synthèse complétée (figurant en annexe du présent cahier des charges).

Dans DIAGADEME :

- 1 - le **prestataire conseil** saisit les informations sur le résultat de l'étude
- 2 - le **bénéficiaire** de l'aide de l'ADEME (maître d'ouvrage) saisit son bilan de satisfaction sur la prestation

Compléter DIAGADEME est obligatoire et conditionne le paiement final de la subvention par l'ADEME au bénéficiaire.

La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès strictement personnels. Les informations ne sont accessibles que par l'ADEME, le prestataire et bénéficiaire du soutien de l'ADEME.

Contrôle – Bilan des études financées par l'ADEME

L'étude, une fois réalisée pourra faire l'objet - ce n'est pas systématique - d'un contrôle approfondi ou être analysée dans le cadre d'un bilan réalisé par l'ADEME. Eventuellement un contrôle sur site pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport, de ses résultats, etc.. Dans tous les cas, le bénéficiaire et/ou le prestataire conseil pourront alors être interrogés sur l'étude et ses conséquences.

Le présent document précise le contenu et les modalités de réalisation et de restitution de l'étude qui seront effectués par un intervenant extérieur au bénéficiaire de l'aide de l'ADEME.

CAHIER DES CHARGES

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE ENTREPRISE OU ADMINISTRATION

2 - LES LIVRABLES

A l'issue d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre le Maître d'Ouvrage aura bénéficié d'un certain nombre de prestations du prestataire qui seront pour certaines obligatoires et pour d'autres, possibles.

2.1 - Pour le Maître d'Ouvrage :

Prestations à fournir	Format	Obligatoire	Possibles
Support de collecte des données	Informatique ou papier	X	
Support de saisie des données	Informatique	X	
Rapport de diagnostic	Informatique et / ou papier	X	
Synthèse	Informatique et / ou papier	X	
Animation d'une réunion de sensibilisation	Journée d'animation	X	
Journées de formation	Journées de formation		X
Animation de réunions	Journées d'animation		X
Fourniture d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Informatique	X	

L'ADEME peut soutenir financièrement les bilans des émissions de gaz à effet de serre. Des documents devront lui être transmis par le Maître d'Ouvrage

2.2 - Pour l'ADEME :

Prestations à fournir	Format	Obligatoire	Possibles
Support de collecte des données	Informatique ou papier		X
Support de saisie des données	Informatique	X	
Rapport de diagnostic	Informatique et / ou papier	X	
Synthèse/ Fiche de synthèse (obligatoire si aide ADEME)	Informatique et / ou papier	X	
Fourniture d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Informatique	X	
Facture acquittée du prestataire	Papier	X	

3 - OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PREALABLES A LA CONSULTATION

3.1 - Portage du projet

La qualité du pilotage du projet et de ses résultats dépend fortement de la légitimité donnée à la démarche de bilan gaz à effet de serre (« bilan GES » dans le texte) au sein de l'entreprise. Pour que cette légitimité soit forte, il est indispensable que le projet soit porté au plus haut niveau de l'entreprise tant pour faciliter la réalisation du diagnostic lui-même que pour pérenniser la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera.

3.2 - Pilotage interne du projet

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, le maître d'ouvrage désignera une personne compétente, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au prestataire. Ce pilote interne devra disposer de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation...) pour mener à bien sa mission et devra faciliter les investigations du prestataire et assurer la correcte **transmission des informations**. Si l'organisation de l'entreprise le nécessite, ce pilote interne animera **un comité de pilotage** chargé de la coopération et de la transversalité entre les services.

3.3 - Définition du champ de l'investigation

Le maître d'ouvrage devra définir le champ d'investigation de son bilan GES et s'assurer de la disponibilité des données afférentes ainsi que de leur éventuel format, voire de l'existence d'études déjà effectuées pouvant servir de sources.

La définition du champ d'investigation est déterminante pour la qualité des enseignements apportés par le diagnostic car l'exhaustivité et la richesse des résultats nécessitent la prise en compte la plus cohérente possible des émissions résultant de l'organisation de l'entreprise.

Il est d'ailleurs recommandé que le prestataire pressenti effectue une visite du site à auditer ou une analyse préalable de l'organisation à auditer (cas de plusieurs sites ou d'un groupe), afin de bien cerner le champ d'investigation proposé par le maître d'ouvrage.

4 - INTRODUCTION

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'ADEME souhaite inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, l'ADEME a choisi d'accompagner les entreprises, les administrations, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leur activité et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

Ce cahier des charges concerne les bilans relatifs aux émissions de GES d'une entreprise ou d'une administration, dont la mise en œuvre se base sur l'utilisation de méthode dite « globale » à savoir prenant en compte les émissions directes et indirectes et nécessaires à l'activité quelque soit celui qui en est « responsable ». Il en précise les objectifs et le contenu

ainsi que les modalités de réalisation par un prestataire technique extérieur à l'entreprise pour

- la phase de diagnostic allant jusqu'à l'établissement de préconisations d'actions de réduction
- et/ou la phase d'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

Avertissement

Des bilans d'émissions de GES peuvent être réalisés selon plusieurs méthodes. Cependant l'ADEME, dans son instruction relative à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche, évaluera la pertinence de telles propositions au regard de trois critères :

- 1- la prise en compte des émissions directes et indirectes de GES
- 2- la prise en compte de tous les GES traités dans le protocole de Kyoto
- 3- la transparence sur les données et facteurs d'émissions utilisés dans l'évaluation des émissions.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation utilisée, la mise en oeuvre globale du diagnostic doit conserver la même démarche que celle décrite dans le présent document.

Ce cahier des charges s'adresse essentiellement aux entreprises qui seront souvent désignées par le terme « maître d'ouvrage ».

5 - OBJECTIFS DU BILAN

Principe général

Il s'agit d'évaluer **les émissions associées aux activités de l'entreprise dans son mode d'organisation actuel**, directement ou indirectement, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs chez ses fournisseurs ou par ses clients, et qu'elles soient donc émises en amont de, pendant ou en aval de ces activités.

Les objectifs d'un bilan GES sont donc :

- d'évaluer les émissions de GES générées **par toutes les activités de l'entreprise**, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- d'apprécier la **dépendance des activités de l'entreprise à la consommation des énergies fossiles**, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie
- de **proposer un plan d'actions** à court et moyen terme, **pour réduire ces émissions et diminuer la vulnérabilité économique de l'entreprise audité.**

La mise en œuvre d'un bilan GES est donc conçue pour engager **une démarche volontaire** de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

6 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le bilan gaz à effet de serre consiste en la réalisation d'un diagnostic – décrit au § 8 – qui comprend les actions suivantes :

- lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- évaluer leurs émissions respectives ;
- proposer un plan d'actions de réduction de ces émissions ;
- donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

Cette action ne manquera pas d'être mise en cohérence avec une éventuelle démarche environnementale ou d'efficacité énergétique.

Le prestataire

Pour que le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard d'expert extérieur à l'entreprise, le diagnostic devra être réalisé par un intervenant, ci-après dénommé « le prestataire », capable de satisfaire plusieurs conditions :

- justifier de sa compétence en matière de conseil (connaissance des entreprises et de leur fonctionnement),
- justifier de son expertise sur les approches énergie, climat et thématiques associées.

Si la prestation s'appuie sur la méthode Bilan Carbone® développée par l'Association Bilan Carbone, ce prestataire¹ devra obligatoirement avoir suivi la formation à la méthode Bilan Carbone® et ainsi être titulaire par le biais de sa structure ou société de la licence d'utilisation de l'outil logiciel relatif à cette méthode. **Attention**, la détention de cette licence n'est pas conditionnée au fait d'avoir préalablement les compétences requises décrites au paragraphe précédent. Il appartient au maître d'ouvrage de sélectionner son prestataire ou groupement de prestataire sur une analyse multi-critères des compétences de conseil attendues.

Dans un souci de qualité, le prestataire doit respecter les règles suivantes :

- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner,
- ne pas intervenir chez un maître d'ouvrage vis à vis duquel il ne présenterait pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe,
- n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

Par ailleurs, il est naturellement attendu du prestataire – en écho à la mission de bilan GES qu'il se propose d'assurer – que celui-ci présente dans son offre la démarche éco-responsable qu'il entend mettre en œuvre lors de la réalisation de l'étude.

En effet, la recherche d'une exemplarité maximale ne pourra que renforcer la légitimité de l'intervenant, et sa faculté à guider le maître d'ouvrage vers l'éco-responsabilité.

¹ La liste des prestataires ainsi formés est disponible sur : www.associationbilancarbone.fr

Quelques pistes de réflexion sont proposées ci-après :

- déplacements domicile-travail du personnel ;
- déplacements professionnels privilégiant les transports collectifs hors avion ;
- télé- et visioconférences quand la réunion « physique » n'apparaît pas indispensable ;
- consommation de papier ramenée à l'essentiel ;
- utilisation de papier recyclé ;
- dématérialisation des supports lorsque cela est possible ;
- actions d'économies d'énergie mises en place dans l'utilisation quotidienne des bureaux ;

Enfin, le bilan effet de serre peut, le cas échéant, être suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer le maître d'ouvrage lors de la mise en œuvre d'une ou plusieurs préconisations formulées.

7 - PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE RELATIVE A LA PRESTATION

Le prestataire établira une offre technique et financière détaillée contenant :

- une note synthétique précisant la méthodologie et les modalités d'organisation (calendrier, référent technique, type de réunion – technique, sensibilisation,...) employées pour la réalisation des différentes phases de la prestation
- un tableau récapitulatif des coûts de la prestation :
 - les coûts et le temps passé faisant apparaître pour chaque étape du projet ci-après le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes :
 - cadrage de la mission avec le maître d'ouvrage et son pilote du projet,
 - actions de sensibilisation des acteurs,
 - organisation de la collecte des données,
 - recueil des données,
 - établissement du bilan des émissions,
 - détermination de pistes d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
 - rédaction du rapport,
 - restitution des résultats
 - phase d'accompagnement à la mise en oeuvre suite à la phase de diagnostic si incluse dans la prestation.
 - Le coût total de la prestation.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le devis en conformité avec ce présent cahier des charges.

8 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC DU BILAN GES

Il est conseillé que le bilan GES respecte les étapes suivantes et détaillées ci-après :

- 1- la sensibilisation des acteurs
- 2- la collecte des données

- 3- l'exploitation des données
- 4- le rapport d'étude
- 5- les préconisations
- 6- la restitution et la communication des résultats.

8.1 - Sensibilisation des acteurs

Un bilan GES se construit grâce à la mobilisation :

- du chef d'entreprise,
- des détenteurs d'informations (DRH, Directions techniques, environnement, achats etc...).

Les résultats de ce bilan se traduisent généralement par des changements de pratiques professionnelles et personnelles qui toucheront à terme à l'ensemble des salariés ou agents.

C'est pour ces raisons qu'il est indispensable que la prestation comprenne des temps de sensibilisation où les différents acteurs s'approprient les enjeux d'une telle démarche.

8.2 - Collecte des données

Pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre, le prestataire doit utiliser des informations détenues par le maître d'ouvrage. Le prestataire définit le type et le format de ces données et assure avec le pilote interne, le rôle d'animateur de collecte de ces données.

Des questionnaires ou un utilitaire de saisie, définis conjointement avec le pilote pourront être utilisés.

Certaines données sont disponibles aisément, d'autres moins. L'évaluation de cette facilité d'accès des données et de leur format devra être faite par le prestataire en collaboration avec le pilote interne. Notez que certaines données sont détenues par des structures extérieures, l'accès à ces dernières doit également faire partie de cette évaluation.

Exemples de données à collecter :

- description des activités étudiées (tertiaire, industrie agro-alimentaire, logement, etc...)
- quantité d'énergie consommée (kWh, m³, tonnes, litres...) et caractéristiques des équipements (type de chaudière),
- nature et quantité des matières premières consommées, des produits, des emballages et consommables,
- nature et quantité des produits alimentaires consommés au restaurant d'entreprises ;
- consommations d'énergie liées au transport domicile travail, déplacements professionnels, et transports des visiteurs, caractéristiques des modes de déplacement (voiture, vélo, grosse cylindrée),
- consommations d'énergie et modes de transport fret (transport de matières),
- nature et quantités de déchets et filière de traitement utilisée,
- quantité d'effluents générés,
- quantité et qualité des biens immobilisables (surface de bâtiments, poids des machines-outils, nombre d'appareils informatique...),
- quantité et qualité des services et émissions spécifiques.

La collecte : un processus itératif

Le premier pas vers la réduction des émissions

Un bilan GES doit permettre de gérer l'incertitude dans la précision des données. Le prestataire pourra utiliser des valeurs dites « par défaut » ou des valeurs plus précises qui permettront de diminuer cette incertitude. Une première analyse « par défaut » peut permettre de cibler les efforts de collecte de données précises, sur les secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs est également l'occasion, pour le prestataire de commencer à réfléchir, avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables. Dès cette phase, il est important d'associer ces personnes à la **définition d'objectifs de réduction.**

8.3 - Exploitation des données : résultats et établissement de préconisations d'actions de réduction

8.3.1 - Présentation des résultats sous forme graphique

La présentation des résultats devra faire l'objet d'une attention soignée visant à aider le maître d'ouvrage pour qu'il bénéficie :

- d'un aperçu rapide du profil carbone global de son établissement
- d'une lecture stratégique pertinente via l'agrégation ou l'affinement de certains postes ou sous postes
- d'extractions standards (Bilan réglementaire, ISO scope 14064 par exemple) ou personnalisées selon l'objectif et le contexte de l'étude ainsi que la complexité de l'organisation.

Ces présentations devront se faire en concertation avec le maître d'ouvrage avec pour objectif final de mettre lumière les axes de réduction des émissions. Les graphiques seront donc commentés et analysés pour éclairer le maître d'ouvrage dans cette perspective.

8.3.2 - Présentation du plan d'actions

Il est indispensable pour cette étape que les préconisations soient co-construites avec le maître d'ouvrage et partagées par les principales parties prenantes. Cette étape est nécessaire pour une bonne appropriation du plan d'actions et une meilleure efficacité dans le passage à l'acte.

Le mode de présentation du plan d'action devra favoriser son opérationnalité et son appropriation par le maître d'ouvrage.

Chaque action sera caractérisée par :

- Une estimation quantitative :
 - du gain potentiel en eqCO2
 - du gain potentiel en Euros économisés
 - des ressources humaines et financières nécessaires à son application

- Une estimation qualitative de la difficulté de mise en œuvre grâce à :
 - une estimation des ressources humaines et financières
 - une analyse de la nature de la modification (changement de comportement, réorientation du cœur de métier, etc.)

Un calendrier opérationnel global sera également proposé au regard des caractéristiques précédemment citées.

L'intérêt d'une analyse économique des enjeux

Ou mieux connaître sa vulnérabilité face aux variations des coûts des énergies fossiles

Autant que possible, il est conseillé, à partir d'hypothèses sur le coût des énergies ou sur le montant d'une taxe, de convertir en euros les émissions générées par l'activité actuelle de l'entreprise. Cette transcription monétaire a pour objectif de sensibiliser de façon plus opérationnelle, l'entreprise, aux enjeux liés aux changements de mode d'organisation que pourraient provoquer une augmentation forte des prix de l'énergie due à la raréfaction des ressources fossiles.

Bilan « effet de serre » et compensation :

La finalité d'un bilan effet de serre étant bien d'engager des mesures de réduction au regard de l'activité analysée, la proposition de mesures de compensation ne rentre donc pas directement dans la définition du plan d'actions de réduction des émissions.

8.4 - Rapport d'étude

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic seront consignés dans un rapport. Ce rapport contiendra notamment :

- Un bref exposé des enjeux du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre au regard de l'activité de l'entreprise.
- Le champ d'investigation défini par le maître d'ouvrage.
- Les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données.
- Les origines et sources de chaque donnée collectée.
- Le bilan global des émissions et les extractions de résultats qui ont permis de mettre en évidence les axes stratégiques de réduction. Ainsi que les éventuelles simulations monétaires proposées en concertation avec le maître d'ouvrage
- Les propositions à destination du maître d'ouvrage sur les marges de progrès dont il dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Dans la mesure du possible, elles seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de l'entreprise.
- La définition du plan de travail de la phase d'accompagnement à la mise en œuvre - si celle-ci était prévue – selon les modalités définies au §V.
- Le document – type power-point – ayant servi à la présentation finale des résultats au maître d'ouvrage.
- En cas d'aide de l'ADEME, la fiche de synthèse « ADEME » rédigée selon le modèle donné en Annexe 1 (www.diagademe.fr).

Sur les résultats quantitatifs, le prestataire devra ainsi apporter au maître d'ouvrage les arguments indispensables pour éviter les interprétations ou comparaisons abusives avec d'autres méthodes d'évaluation qui n'auraient pas été établies pour répondre aux objectifs de ce diagnostic. Ces objectifs sont d'engager **une démarche proactive** de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques à partir d'une évaluation des enjeux respectifs de chaque poste d'émission.

Il s'agit donc d'une démarche de **management interne** à l'échelle d'une entreprise et **non pas d'un exercice de comparaison** ou d'inventaire des émissions de différentes entreprises d'un même secteur ou non. La comparaison sera d'autant plus improductive si les champs d'investigation (postes d'émissions et nature des GES) sont différents, ce qui sera majoritairement le cas, dans la mesure où les inventaires ne seraient pas réalisés avec les mêmes principes méthodologiques.

8.5 - Présentation des résultats du bilan

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins deux exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. Les conclusions de l'étude devront ainsi permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations du prestataire.

En cas d'aide financière apportée par l'ADEME pour l'étude, la fiche de synthèse devra être complétée par le bureau d'étude puis validée par le maître d'ouvrage (www.diagdeme.fr).

Ce rapport fera l'objet d'une ou plusieurs présentation(s) orale(s) au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions. Il est particulièrement intéressant d'y associer l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de l'entreprise. Une présentation à l'ensemble des employés peut également être souhaitable.

Cette rencontre est ainsi l'occasion de lancer une discussion collégiale au sein de l'entreprise qui sera bénéfique pour initier, ensuite, les actions de réduction. Et dans le cas où une phase d'accompagnement à la mise en œuvre est prévue, la présentation des résultats du diagnostic sera également l'occasion de proposer les modalités d'organisation de cette phase ultérieure décrite au § 9.

Enfin, il est recommandé que le prestataire, à un moment donné de la mission, effectue une phase de « formation² » à l'outil de comptabilisation utilisé qui permettra au maître d'ouvrage d'internaliser la démarche de comptabilisation afin d'intégrer l'indicateur carbone dans le suivi annuel de l'activité de son entreprise.

² Il s'agit ici d'une phase d'apprentissage appropriée permettant au maître d'ouvrage d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'internalisation de sa comptabilité carbone en vue des mises à jour ultérieures et d'une meilleure appropriation des enjeux de la démarche de réduction.

8.6 - Restitution et communication des résultats

A l'issue d'un bilan effet de serre, le maître d'ouvrage souhaitera éventuellement communiquer sur les résultats et sur les engagements qu'il peut prendre. La communication sera d'autant plus pertinente qu'elle ne se limitera pas au bilan chiffré des émissions de son activité mais qu'elle inclura les actions envisagées pour les réduire. Le bilan effet de serre n'a pas pour vocation à établir un palmarès des entreprises au regard de l'effet de serre.

Compte-tenu des choix que devront faire le maître d'ouvrage et son prestataire en terme de périmètre à étudier et de finesse des données à collecter, toutes les précautions d'usages devront être prises lors de la communication extérieure.

Lorsque cette communication concerne un produit (un yaourt) et non plus une activité (entreprise de fabrication de yaourts) et concerne l'ensemble de son cycle de vie (fabrication distribution, utilisation, fin de vie), il est impératif de respecter les préconisations de la norme ISO 14040 relative aux analyses de cycle de vie.

Cette norme précise les exigences en cas de communication comparative (réalisation d'une revue critique associant les différentes parties intéressées) et indique des clés d'allocation des émissions non individualisées, encore appelées « fongibles » en comptabilité classique.

Le prestataire devra mettre en garde le maître d'ouvrage sur les risques d'utilisation du bilan GES comme outil de comparaison de différents produits. Les bilan GES étant par définition, généralement mono-critère et laisse de côté d'autres impacts environnementaux non négligeables (pollution de l'eau, de l'air, bruit...).

9 - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU BILAN GES

9.1 - Définition de la phase d'accompagnement

La phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations ne se substitue pas à une éventuelle étude de faisabilité ou d'ingénierie. Le prestataire choisi pourra différer de celui ayant réalisé le diagnostic.

La mission du prestataire consiste à aider le maître d'ouvrage à mettre en œuvre tout ou partie des préconisations du diagnostic sous forme de journées de conseil et à assurer un retour d'informations à l'ADEME sur la mise en œuvre. La prestation ne peut pas être confondue avec des missions de maîtrise d'oeuvre.

La prestation d'accompagnement sera composée de :

- la validation avec le maître d'ouvrage de la ou des préconisations à accompagner, voire d'actions nouvelles,
- les modalités d'accompagnement (nombre de jours, durée de la période d'accompagnement, répartition des jours...),
- la définition d'un plan de travail,

- l'accompagnement proprement dit.

9.2 - Déroulement de la phase d'accompagnement

Pour le bon déroulement de cette phase, le maître d'ouvrage, comme dans la phase de diagnostic, désignera un pilote interne – si possible la personne ayant assumé la même fonction lors du diagnostic. Il veillera à ce que les personnels plus spécifiquement concernés par cette phase soient associés à la mise en œuvre d'une ou des préconisations et cherchera à obtenir leur entière collaboration.

Le rôle du prestataire consiste avant tout à accompagner et à conseiller le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic. Ses missions peuvent être variées. Elles consistent par exemple à :

Fournir une assistance méthodologique, afin :

- D'orienter et organiser la démarche de l'entreprise. Le prestataire pourra assister l'entreprise dans son effort de sensibilisation aux enjeux du changement climatique (salariés, direction centrale, fournisseurs, clients, ...)
- D'explicitier, pour chaque préconisation, le contenu des tâches à réaliser, identifier les données à recueillir, détailler les résultats attendus, etc. Le prestataire peut par exemple soutenir l'entreprise dans d'éventuelles consultations d'équipementiers, dans la rédaction de cahier des charges spécifiques, etc.
- De mettre à jour le bilan des émissions de gaz à effet de serre prenant en compte la mise en œuvre des préconisations et/ou permettre au pilote interne de réaliser cette mise à jour. Dans le cas où la formation³ à l'utilisation des outils utilisés pour le bilan n'a pas été souhaitée par le maître d'ouvrage dans la première phase de diagnostic, elle devra être réalisée au cours de celle-ci, afin que le maître d'ouvrage puisse intégrer l'indicateur carbone dans le suivi annuel de son activité.

Assister l'entreprise dans la maîtrise de son projet, et notamment dans

- le respect du planning établi (actualisation du plan d'actions, redéfinition des échéances, etc.)
- le repérage et la résolution de points de blocage éventuels...

9.3 - Présentation des résultats

A l'issue de la phase d'accompagnement, il sera réalisé un **rapport final** comprenant notamment les éléments suivants:

- la présentation de l'entreprise et de ses enjeux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

³ Dans le cas de la méthode Bilan Carbone®, le terme « formation » ne sous-entend pas que le prestataire réalise la formation actuellement proposée par l'Association Bilan Carbone. Il s'agit d'une phase d'apprentissage appropriée permettant au maître d'ouvrage d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'internalisation de sa comptabilité carbone en vue des mises à jour ultérieures et d'une meilleure appropriation des enjeux de la démarche de réduction.

- les préconisations que l'entreprise a choisi de mettre en oeuvre et les moyens mobilisés en interne. Pour chacune, les émissions évitées et les coûts en euros devront être indiqués.
- un bilan des mesures engagées par préconisation mise en oeuvre
- une synthèse de la prestation d'accompagnement réalisée, comprenant :
 - le récapitulatif des journées ou demi-journées d'accompagnement sur site,
 - les procès-verbaux ou comptes-rendus des rencontres maître d'ouvrage - prestataire tout au long de la mission, classés par ordre chronologique,
 - la liste des éventuelles difficultés rencontrées et solutions pendant la durée de la mission d'accompagnement.

Les procès-verbaux des rencontres maître d'ouvrage - prestataire seront rédigés par le prestataire au fur et à mesure de son accompagnement, c'est-à-dire à l'issue de chaque journée ou demi-journée de présence effective auprès du maître d'ouvrage.

Chaque procès-verbal contiendra notamment les renseignements suivants :

- date, durée de la rencontre et identité des personnes présentes,
- discussion sur l'étape précédente, c'est à dire sur le travail effectué par le maître d'ouvrage depuis la dernière rencontre : liste des points abordés et pour chaque point : objet et résumé des échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire (notamment points de blocage éventuels), décision du maître d'ouvrage, commentaire du prestataire,
- planification de l'étape suivante, c'est à dire du travail à réaliser par le maître d'ouvrage pour la prochaine rencontre : liste et contenu des tâches à effectuer, indications méthodologiques, livrables attendus...
- planification de la rencontre suivante : date, heure, personnes concernées, ordre du jour prévisionnel.

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins deux exemplaires par le prestataire au maître d'ouvrage. En cas d'aide financière de l'ADEME, la fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME **deux exemplaires⁴ du rapport relatif à cette phase d'accompagnement avec la fiche de synthèse correspondante commentée.**

Dans le cas où la prestation comprend la phase de diagnostic et cette phase d'accompagnement à la mise en oeuvre de préconisations, le rapport final globalisera l'ensemble de la prestation.

10 - CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

⁴ Un exemplaire sur support papier et un exemplaire version électronique Word sur Cdrom

11 - RESTITUTION ET CONFIDENTIALITE

A l'issue de la mission, le prestataire transmet le résultat de l'étude par l'utilisation du portail Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) comprenant :

- Le rapport final d'étude
- Une fiche de synthèse (figurant en annexe du présent cahier des charges).

→ cf. « Préambule – Le suivi technique de l'ADEME »

La confidentialité des ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès délivrés par l'ADEME qui vous sont strictement personnels.

12 - COÛT DU BILAN

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Le montant ainsi proposé inclura au minimum l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

13 - CONTRÔLE

Le bilan GES, une fois réalisée pourra faire l'objet - ce n'est pas systématique - d'un contrôle approfondi. Dans le souci de tester un échantillonnage représentatif, les dossiers seront choisis de manière aléatoire. Eventuellement un contrôle sur site pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport.

LES FICHES DE SYNTHÈSE DIAGADEME



DIAGADEME

Le portail des Aides à la Décision Energie-Environnement de l'ADEME

Pour plus de lisibilité de ce document, vous pouvez désélectionner l'option "Afficher le quadrillage" dans le menu "Tableau" de MS Word.

Bilan effet de serre Entreprise

Onglet Rapport technique

Veillez compléter sous DIAGADEME tous les champs ci-dessous et télécharger votre rapport complet.

Nombre de jours pour réaliser la prestation :

Téléchargement du rapport final de la prestation

Téléchargement du rapport final de la prestation (en version pdf de préférence ; 10 Mo max) :

Rapport(s) complémentaire(s) (en version pdf de préférence ; 10 Mo max) :

Nom du rapport complémentaire	Téléchargement fichier

Téléchargement du graphique récapitulatif des différents postes :

Informations générales

Informations générales sur le bénéficiaire de la prestation (présentation de la structure, du contexte, de la démarche, ...)

	0 à 9	10 à 49	50 à 249	250 à 499	500 ou plus
Effectif global (tous sites) de l'entreprise ou de la structure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Effectif de l'établissement ou du site de la prestation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Utilisation de la méthode Bilan Carbone ®

Pour la réalisation du bilan, avez-vous utilisé la méthode Bilan Carbone ® ? Oui / Non

Si « Non », Nom et description de la méthode utilisée :

Année de référence choisie pour le Bilan GES réalisé :

Un Bilan GES a-t-il été réalisé auparavant : Oui / Non

Si oui, année de référence :

Etendue des investigations et résultats synthétiques de l'étude

Pour l'activité étudiée, indiquez ci-après les postes qui ont été pris en compte dans les calculs et leurs émissions associées en complétant les lignes des tableaux ci-dessous. Si nécessaire, n'hésitez pas à commenter :

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO ₂ /an)	Commentaires
ENERGIE INTERNE (Onglet « Energie 1 »)				
ENERGIE INTERNE (Onglet « Energie 2 »)				
ENERGIE DES SOUS TRAITANTS				
PROCEDES INTERNES (CO ₂ hors énergie, CH ₄ , N ₂ O,halocarbures de Kyoto) (Onglet « Hors énergie 1 »)				
PROCEDES INTERNES (CO ₂ hors énergie, CH ₄ , N ₂ O,halocarbures de Kyoto) (Onglet « Hors énergie 2 »)				
PROCEDES DES SOUS TRAITANTS (CO ₂ hors énergie, CH ₄ , N ₂ O,halocarbures de Kyoto)				
INTRANTS				
FUTURS EMBALLAGES				
FRET				
DEPLACEMENT (des personnes)				
DECHETS DIRECTS				
UTILISATION PRODUITS				
FIN DE VIE DES PRODUITS				
IMMOBILISATION (amortissement des équipements : bâtiments.				

routes, informatiques, machines...)				
-------------------------------------	--	--	--	--

Autres postes pris en compte ou détail de ces postes :

Poste	Prise en compte dans l'étude	Explications	Comptabilisation (t eq CO2/an)	Commentaires

Modifications des facteurs d'émission de la base Bilan Carbone®

Par rapport à la méthode Bilan Carbone®, des facteurs d'émissions ont-ils été modifiés/ajoutés ou bien peuvent-ils être déduits de votre étude ? Oui / Non

Si oui lesquels ? Merci de préciser les nouvelles valeurs des facteurs d'émission utilisés et d'indiquer si vous nécessiteraient une attention pour être intégrés dans la base carbone :

Dénomination du facteur d'émission	Valeur	Unité	Intégration possible dans la base carbone	Commentaire
			Oui / Non	

Si le nombre de facteurs modifiés/ajoutés est important, vous pouvez les télécharger dans un fichier tableur :

Explications complémentaires :

Utilisation des utilitaires Bilan Carbone®

Questions	Réponses
Avez-vous utilisé l'utilitaire « fret_routier_tkm » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « clim_froid » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « économique » ?	Oui / Non
Avez-vous utilisé l'utilitaire « multi sites » ?	Oui / Non

Onglet Recommandations

Les recommandations pour agir

Postes ciblés	Actions proposées	Coût prévisionnel (k Euros)	Indicateur de facilité de mise en oeuvre	Estimation des réductions d'émission (en t eq CO2/an)	Action non quantifiable
					<input type="checkbox"/>

Estimation de l'impact des recommandations

Estimation du total de réduction des émissions de gaz à effet de serre que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé (en t eq CO2/an):

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action en t eq CO2/an :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action en t eq CO2/an :

Estimation de réduction de consommation d'énergie que pourrait permettre d'atteindre le plan d'action proposé :

Estimation minimaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Estimation maximaliste de l'impact potentiel du plan d'action :

Prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre des recommandations

(à remplir si un accompagnement à la mise en oeuvre est prévu dans la prestation)

Nombre de jours pour réaliser la prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre :

Commentaires du bureau d'étude sur les réalisations accompagnées durant cette phase de l'étude (indiquer la concrétisation, les difficultés et les recommandations abandonnées ou reportées) :

Tableau de suivi des recommandations

En fonction du choix du maître d'ouvrage, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Postes ciblés	Actions proposées	Décision du maître d'ouvrage	Commentaires

Onglet Commentaires

Commentaires du prestataire sur l'étude

Commentaires du bureau d'étude prestataire sur l'étude (difficultés, résultats, points forts, ...) :

Commentaires du bénéficiaire

Commentaires sur l'étude :

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
La prestation a-t-elle correspondu à vos attentes ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La prestation va-t-elle servir de point de démarrage à des actions concrètes ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires complémentaires sur l'étude :

Commentaires du bénéficiaire sur le travail du prestataire :

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Etes-vous satisfait de la qualité de ses préconisations?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire avait-il une connaissance suffisante de vos activités / votre domaine?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire a-t-il montré une maîtrise suffisante de l'outil / méthode de diagnostic ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le prestataire a-t-il montré des qualités de communication / concertation recherchées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires complémentaires du bénéficiaire sur le travail du prestataire :

Commentaire de l'ingénieur ADEME en charge du suivi de l'étude

Commentaires sur l'étude :

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Bâtiment
à u d i t
d'énergie s
BTP - EnR

Entreprise
éco-conception
Diagnostic
énergie

Assistance
conseil
management
environnemental

Effet de serre
orientation
agriculture
déchetterie

Pollution
air - odeur
Plan de
déplacement
B r u i t

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers cedex 01

www.diagademe.fr
LE PORTAIL

www.ademe.fr